



Commission européenne

Association des Communes Forestières du Cameroun
(ACFCAM)

Rapport

Vérification des dépenses
« Projet de reboisement de 1400 hectares »
Pour la période du 1er janvier 2020 au 10 décembre 2020

(CRIS N° 2018/400-359)



KPMG Afrique Centrale

Immeuble Grassfield, 5^e étage
620, Rue du Gouverneur Carras (1064)
B.P. : 5563 Douala-Cameroun

Téléphone : + (237) 233 43 23 06 / 679 52 46 34

Monsieur OBIEGNI Thomas Dupont

Président Délégué ACFCAM

Nous avons audité les dépenses et les recettes déclarées dans le rapport financier du projet intitulé «Reboisement de 1400 hectares dans les zones de savane et de transition » couvrant la période du 1er janvier 2020 au 10 décembre 2020, qui figure à l'annexe 3.1. Ce rapport a été établi conformément à l'article 25 des conditions contractuelles applicables au projet arrêtées par la Commission européenne et «Association des Communes Forestières du Cameroun».

Nos constatations sont présentées dans les parties prévues à cet effet de notre rapport, qui est exclusivement destiné à la Commission européenne et vise à lui donner l'assurance que les fonds alloués au projet ont été, dans tous leurs aspects significatifs, utilisés conformément aux conditions contractuelles applicables précisées au point 4.1 de notre rapport, ainsi qu'à faciliter la détermination, avec l'entité, de l'éventuel solde des financements à payer ou à recouvrer.

Responsabilités respectives de la direction de l'entité et des auditeurs

Aux termes des conditions contractuelles, la direction de l'entité a la responsabilité d'établir le rapport financier et de veiller à ce qu'il donne une image fidèle des dépenses effectivement engagées et des recettes effectivement perçues pour le projet, conformément aux conditions contractuelles applicables.

Notre responsabilité consiste à auditer le rapport financier et à communiquer nos constatations à la Commission européenne conformément aux termes de référence de la mission d'audit. Ces derniers précisent que nous devons réaliser notre travail conformément aux normes internationales d'audit (émises par l'International Federation of Accountants) dans la mesure où ces normes peuvent être appliquées dans le contexte spécifique d'un audit visant à vérifier le respect de conditions contractuelles. Ces normes nous imposent de respecter les règles de déontologie applicables lors de l'exécution de nos travaux.

Étendue de l'audit

L'étendue de notre audit est définie dans les termes de référence, comme le précise le point 4 de notre rapport. Notre tâche consiste à recueillir suffisamment d'éléments justifiant les montants et les informations figurant dans le rapport financier pour fournir l'assurance, sur la base d'un niveau de confiance de 95 %, que le rapport financier est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes. Afin de déterminer ce que l'on entend par anomalie significative, nous avons appliqué un seuil de signification de 2 % du montant total des dépenses du projet, soit 11 698,91 EUR, comme demandé par la Commission européenne.

Nous avons communiqué toutes nos constatations, quel que soit le montant en cause.



Nous avons pris en compte tous les éléments probants disponibles qui nous ont été présentés au cours de nos travaux sur le terrain, que nous avons achevés le 13 décembre 2020, de même que les observations et informations communiquées par la suite par l'Association des Communes Forestières du Cameroun jusqu'à la date du présent rapport.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sans réserve.

Opinion sans réserve

À notre avis:

- le rapport financier donne une image fidèle, dans tous ses aspects significatifs, des dépenses effectivement engagées et des recettes effectivement perçues pour le projet au cours de la période du 1er janvier 2020 au 10 décembre 2020, conformément aux conditions contractuelles applicables; et
- les fonds alloués au projet par la Commission européenne ont, dans tous leurs aspects significatifs, été utilisés conformément aux conditions contractuelles applicables.

Diffusion et utilisation

Le présent rapport demandé par la Commission européenne est exclusivement destiné à l'information et à l'usage de cette dernière et de l'entité.

Douala, le 15 Décembre 2020

KPMG Afrique Centrale



Rene Libong
Associé

1. Contexte

1.1. Brève description de l'action soumise à vérification

Numéro et intitulé du contrat:	CRIS n°2018/400-459
Type de contrat	Contrat de subvention
Rapport(s) financier(s) soumis à vérification	01/01/2020 -10/12/2020
Entité déclarante et autres entités ayant engagé des dépenses¹	Association des Communes Forestières du Cameroun
Lieu(x) où le contrat est mis en œuvre	Zones de savane et de transition au Cameroun
Période d'exécution du contrat	20/12/2018 au 31/12/2022
Stade de la mise en œuvre du contrat	En cours
Objectifs généraux et spécifiques du contrat	<p>Le projet de reboisement de 1 400 hectares de plantations dans les Communes de zones de savane sèche et de transition écologique prévu dans la convention de financement PAMFOR s'articule autour de l'APV/FLEGT. Il a pour objectif général, de promouvoir l'amélioration de la gouvernance de la gestion durable des ressources naturelles en milieu forestier au Cameroun. De manière spécifique, ce projet vise le renforcement des capacités institutionnelles et techniques des Communes, le développement de 1400 hectares de plantation en vue de restaurer les écosystèmes forestiers dans les Communes bénéficiaires des zones de savane sèche (1 000 ha) et de transition écologique (400 ha), et l'intégration du marché domestique dans l'économie formelle à partir des sources de bois d'origine légale.</p> <p>Les objectifs spécifiques sont libellés en composantes:</p> <p>Composante 1 : Renforcer les capacités des Communes dans la création, le suivi et l'entretien des plantations forestières et agro forestières.</p> <p>Composante 2 : Reboiser 1 000 hectares dans les Communes du Nord et de l'Extrême Nord.</p> <p>Composante 3 : Restaurer 400 ha de zones dégradées incluses dans des forêts communales sous l'autorité des Communes des zones de transition écologique.</p> <p>Composante 4 : Appuyer les Communes pour l'approvisionnement du marché domestique en bois légal.</p> <p>Composante 5 : Coordonner les activités du projet avec les Communes (y compris investissements).</p>

<p>Description synthétique des activités, des résultats et du groupe cible</p>	<p>-Le projet de reboisement de 1.400 hectares dans les Communes de zones de savane sèche et de transition est prévu dans la convention de financement PAMFOR, qui s'articule autour de l'APV/FLEGT.</p> <p>-Objectifs : Développement des plantations dans les Communes pilotes des zones sèches et de transition écologique, et</p> <p>-Intégration du marché domestique dans l'économie formelle à partir des sources de bois d'origine légale.</p> <p>Bénéficiaires finaux et/ou groupes cibles sont : les dix (10) Communes éligibles de la zone de savane sèche : Guémé, Kaélé, Koza, Lagdo, Mogodé, Mokolo, Pitoa, Waza, Yagoua et Mora et les sept (07) Communes éligibles de la zone de transition : Bangangté, Dimako, Ndikiniméki, Nyambaka, Tonga, Tubah et Yoko.</p> <p>Résultat 1.1 : le processus institutionnel et les itinéraires sylvicoles sont maîtrisés par les responsables communaux.</p> <p>Résultat 2.1 : les 1000 ha de plantations forestières créées dans le Nord et l'Extrême-Nord sont entretenus et ont un taux minimum de réussite de 60% au bout de 4 ans.</p> <p>Résultat 3.1 : 400 ha de plantations forestières créées sur des sites dégradés dans les zones de transition, avec un taux minimum de réussite de 70% au bout de 4 ans.</p> <p>Résultat 4.1 : le marché domestique local est approvisionné en bois légal.</p> <p>Résultat 5.1 : le CTFC et les Communes collaborent efficacement.</p>
---	--

1.2. Informations financières de base sur le contrat (au moment de la vérification)

1.2.1. Dépenses

Postes budgétaires	Dépenses prévues (Euro)	Dépenses déclarées (Euro)
Poste budgétaire "1" Ressources humaines	88 376,91	61 436,31
Poste budgétaire "2" Voyages	3 441,00	2 185,51
Poste budgétaire "3" Equipements et fournitures	44 980,08	4 280,63
Poste budgétaire "4" Bureau local	9 264,00	7 802,59
Poste budgétaire "5" Autres coûts et services	30 471,84	26 061,16
Poste budgétaire "6" Autres	448 798,40	345 630,66
Poste budgétaire "8" Coûts indirects	37 552,03	34 862,81
Poste budgétaire "10" Provision pour imprévu	0,00	0,00
Poste budgétaire "12" Contribution en nature	112 500,00	102 685,85
Total	775 384,26	584 945,52

1.2.2. Contributions

Origine de la contribution	Contribution prévue (Euro)	Contribution effective (montant)
UE	662 884,26	348 589,85
ACFCAM	112 500,00	102 685,85
Total	775 384,26	584 945 ,52

1.2.3. Recettes

Types de recette	Recettes prévues (montant)	Recettes effectives (montant)
Rien à signaler	0,00	0,00
Total	0,00	0,00

1.3. Rapport financier

Voir l'annexe 3.1.

2. Analyse des risques

2.1. *Résultat de l'analyse des risques*

Nous avons pris en considération le caractère significatif et la relation existant avec le risque d'audit, de manière à détecter les erreurs et anomalies significatives dans les dépenses et les recettes déclarées dans le rapport financier, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes.

Nous avons exercé notre jugement professionnel pour déterminer si les constatations de non-conformité avaient un caractère significatif ou non et avons appliqué les seuils de signification (matérialité) et les niveaux de confiance correspondant à l'option 1 mentionnée ci-dessous et indiqués au point 6.2 des TdR. Ces seuils s'appliquent au montant total des dépenses brutes pour le projet. Les dépenses brutes sont les dépenses totales encourues pour le projet avant déduction des recettes générées par ce dernier (par exemple les intérêts). Nous avons évalué si la valeur globale des erreurs relevées était significative (seuil de signification de 2% et niveau de confiance de 95%).

Nous avons évalué le risque que les dépenses et les recettes déclarées dans le rapport financier présentaient des erreurs ou des anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes. Nous avons évalué les principaux risques liés à la réalisation des objectifs du projet. Cela a supposé notamment d'évaluer les risques que :

- le rapport financier du projet ne soit pas fiable, c'est-à-dire qu'il ne donne pas une image fidèle, dans tous ses aspects significatifs, des dépenses effectivement engagées et des recettes effectivement perçues pour le projet, conformément aux conditions contractuelles applicables ;

- les fonds alloués au projet par la Commission n'aient pas, dans tous leurs aspects significatifs, été utilisés conformément aux conditions contractuelles applicables ;
- des fraudes et des irrégularités puissent se produire ou se soient produites, qui aient une incidence sur les dépenses et les recettes du projet, et qu'elles ne soient pas ou n'aient pas été détectées et corrigées à temps ;
- les conditions contractuelles applicables au projet ne soient pas respectées. Pour ce faire, nous nous sommes concentrés sur les conditions contractuelles décrites au point 6.2 des TdR (Réunion préparatoire, travail sur le terrain, examen documentaire).

Nous avons vérifié si la conception du système de contrôle interne limitait suffisamment ces risques et si le système fonctionnait efficacement. Nous avons pris en considération les risques de faiblesse et de déficience dans la conception ou l'efficacité opérationnelle des contrôles internes afin de déterminer la nature, le calendrier et l'étendue des procédures de collecte d'éléments probants. Les contrôles présentent une faiblesse ou une déficience lorsqu'un élément ou une série d'éléments du contrôle interne ne permettent pas de prévenir raisonnablement, ni de détecter des risques qui pourraient avoir une incidence négative sur les objectifs du projet.

Le contrôle interne présente une déficience lorsque :

- un contrôle est conçu, mis en place et fonctionne de telle manière qu'il ne permet pas de prévenir, ou de détecter et corriger, en temps opportun des erreurs et des anomalies contenues dans le rapport financier du projet ; ou
- un contrôle nécessaire pour prévenir, ou pour détecter et corriger, en temps opportun une erreur ou une anomalie contenue dans le rapport financier du projet fait défaut.

Cette évaluation ne nous a pas imposé de concevoir et de mettre en œuvre des procédures d'audit complémentaires et de déterminer la nature, le calendrier et l'étendue des tests de contrôles ainsi que des procédures de substance (y compris procédures analytiques).

2.2. Conséquences sur l'échantillonnage

Indiquez comment les facteurs de risque identifiés sont reflétés dans la structure et la taille de l'échantillon.

La taille de l'échantillon a été déterminée sur la base d'un seuil de signification de 2 % du montant total des dépenses déclarées, avec un niveau de confiance de 95 % et en tenant compte de l'analyse des risques présentée ci-dessus.

3. Population des transactions et échantillon

3.1. Eléments clés d'ensemble de l'échantillonnage

Rapport: <01/01/2020 au 10/12/2020>		
	Population	Échantillon vérifié
Nombre de transactions	1 014	742
Valeur des transactions en EUR	584 945,52	503 214,66

4. Tests de validation

4.1. Brève description de la procédure des tests de validation

Sur la base de l'évaluation des risques réalisée, et en accord avec les TdR, nous avons testé 88,48% des dépenses déclarées. Nous avons en particulier réalisé les procédures suivantes :

- le rapprochement entre les dépenses déclarées dans le rapport financier avec le détail des coûts fournis par l'entité ;
- l'éligibilité des dépenses rapportées en accord avec les conditions contractuelles applicables au Projet ;
- la vérification du respect du budget dans les coûts rapportés ;
- l'évaluation de la réalité des dépenses effectuées et sommes remontés aux pièces justificatives.

Procédures analytiques

Nous avons exécuté les procédures analytiques complémentaires à savoir :

- les évaluations d'informations financières faites à partir d'une analyse des rapports plausibles entre des données financières et non financières ;
- les investigations sur les fluctuations ou des rapports relevés incohérents avec d'autres informations pertinentes ou qui tendaient à s'écarter de façon importante des valeurs attendues ;
et
- les rapprochements entre les dépenses effectivement engagées par rapport au budget du projet (comparaisons budget-dépenses effectives).

5. Résumé des résultats

5.1. *Résumé des erreurs détectées*

Nous n'avons relevé aucune anomalie significative au cours de nos travaux

5.2. *Classement des erreurs par problème de conformité*

N°	Problème de conformité / cause d'inéligibilité des dépenses	Nombre de constatations	Montant en EUR
1	Documentation manquante/inadéquate	0,00	0,00
2	Procédure de passation de marchés incorrecte	0,00	0,00
3	Dépenses hors période contractuelle	0,00	0,00
4	Dépenses incluant la TVA / d'autres taxes	0,00	0,00
5	Taux de change utilisé incorrect	0,00	0,00
6	Budget dépassé	0,00	0,00
7	Dépenses non destinées au projet	0,00	0,00
8	Fraude et irrégularités	0,00	0,00
9	Recette non communiquée / non déclarée	0,00	0,00
10	Autres constatations financières	0,00	0,00
	Total des constatations financières	0,00	0,00

5.3. *Équipe d'audit*

René Libong – Associé signataire ;

Brian Metuge- Directeur Audit ;

Paul Ndong- Manager ;

Eric Bikel- Chef de mission ;

Vanessa Moukoury- Assistante



- **Annexe 3.1: Rapport financier**

3.1 Achat ou location de véhicules	Par véhicule	1	37 000,00	37 000,00			0	37 000	-	0	-	37 000,00	100,00%
3.2 Location véhicule	année	4	1 700,00	6 800,00			0,9102	1 700	1 547,34	1 615,96	3 163,30	3 636,70	53,48%
3.3 Mobilier, matériel informatique, Autre équipements (voir Doc projet)	Nombre	10	909	9 090,00	1 575	10 665	0	909	-	10 665,30	10 665,30	-	0,00%
3.4 Pièces détachées/matériel pour machines, outils	Nbre vehicule	2	2 000,00	4 000,00	-1 575	2 425		2000		1 394,45	1 394,45	1 030,25	25,76%
3.5 Autres (carburant)	Mois	48	423,34	20 320,32			1	423,34	1 598,43	5 030,00	6 628,43	13 691,89	67,38%
3.6 Maintenance informatique	Mois	48	100	4 800,00			11,725	96,79	1 134,86	1 064,68	2 199,54	2 600,46	54,18%
Sous-total Équipement et fournitures				82 010,32					4 280,63	19 770,39	24 051,02	57 959,30	70,67%
4. Bureau local													
4.1 Coût du/des véhicules	Par mois	48	310	14 880,00	-930	2790	4,741	310	1 469,71	369,37	1839,08	13 040,92	87,64%
4.2 Location de bureaux	Par mois	0	0	0			0	0	-	-	0	-	0,00%
4.3 Consommables - Fournitures de bureau	Par mois	48	225	10 800,00	930	3630	15,5967	225	3 509,26	2 297,25	5806,5075	4 993,49	46,24%
4.4 Autres services (tél./fax, électricité/eau, internet)	Par mois	48	237	11 376,00			11,914	237	2 823,62	2 034,88	4858,498	6 517,50	57,29%
Sous-total Bureau local				37 056,00					7 802,59	4 701,50	12 504,09	24 551,91	66,26%
5. Autres coûts, services													
5.1 Publications	Nombre	5	1 000,00	5 000,00			0	1000	-	-	0	5 000,00	100,00%
5.2 Études, recherche	Nombre	2	1 000,00	2 000,00			0	1000	-	1 000,00	1000	1 000,00	50,00%
5.3 Coûts d'audit	Nbre Audit	4	6 400,00	25 600,00			2	6 400,00	12 800,00	-	12800	12 800,00	50,00%
5.4 Coûts d'évaluation	Nbre	2	3 340,00	3 340,00			0	0	-	-	0	3 340,00	100,00%
5.5 Traduction, interprètes	Nbre	0	0	0			0	0	-	-	0	-	0,00%
5.6 Services financiers (coûts de garantie bancaire, etc)	année	4	3 331,50	13 326,00	2500	5832	1,00	3 331,50	5 811,83	1 645,04	7456,87	5 869,13	44,04%
5.7 Caution sur Première avance (caution 1er versement de pro assur Assurance)	année	1	8 399,00	8 399,00			-	0	-	8 399,27	8399,27	0,27	0,00%

5.8 Coûts des conférences/séminaires ⁹ (Atelier des parties prenantes pour le suivi à mi-parcours du Projet)	Mi-parcours	2	2 000,00	4 000,00			1,00	-	1 452,53	1452,53	2 547,47	63,69%	
5.9 Actions de visibilité ¹⁰	AN	4	10 000,00	40 000,00	-2500	7500	1,00	10 000,00	7 449,33	6 167,30	13616,63	26 383,37	65,96%
Sous-total Autres coûts, services				101 665,00				26 061,16	18 664,14	44 725,30	56 939,70	56,01%	
6. Autres													
6.1.1 Renforcement des capacités institutionnelles et communautaires (Composante1)	AN	4	17 125,00	68 500,00			1,00	17 125,00	5 786,89	335,39	6122,28	62 377,72	91,06%
6.1.2 Plantation, Entretien, Securisation et services connexes pour 1000HA; en Zone de Savane sèche (Composante2)	AN	4	144 375,00	577 500,00			1,00	144 375,00	238 371,63	114 612,21	352983,84	224 516,16	38,88%
6.1.3 Plantation, Entretien ,securisation et services connexes pour 400HA. Zone de transition (Composante3)	AN	4	79 750,00	319 000,00			1,00	79 750,00	101 472,14	53 732,07	155204,21	163 795,79	51,35%
6.1.4 Appui à l approvisionnement du marché domestique en bois legal (Composante4)	AN	4	19 000,00	76 000,00			-	19 000,00	-	8 600,85	8600,85	67 399,15	88,68%
Sous-total Autres				1 041 000,00				345 630,66	177 280,52	522 911,18	518 088,82	49,77%	
7. Sous-total des coûts directs de l'action (1 à 6)				1 637 515,32				447 396,86	288 824,98	736 221,84	901 293,48	55,04%	
8. Coûts indirects (maximum 7 % de 7, sous-total des coûts directs éligibles de l'action)				98 250,92				34 862,81	2 383	37 245,38	54 077,61		
9. Total des coûts directs éligibles de l'action, à l'exclusion des imprévus (7+ 8)				1 735 766,24				482 259,67	291 207,55	773 467,22	955 371,09	55,04%	
10 Provision pour imprévus (maximum 5 % de la ligne 7 Sous-total des coûts directs éligibles de l'action)				64 233,76				0	0	0	64233,76		

11. Total des coûts éligibles (9+10)				1 800 000					482 259,67	291 207,55	773 467,22	1 019 604,85	56,64%
12. - Taxes													
- Contributions en nature				450000					102 685,85	104 673,00	207 358,85	242 641,15	53,92%
13. Total des coûts acceptés de l'action (11+12)				2 250 000					584 945,52	395 880,55	980 826,07	1 262 246,00	56,10%

LEGENDE

MONTANT TOTAL COUTS DE L'ACTION

RECOGNITION

COUTS DE L'ACTION

MONTANT TOTAL COUTS

EXPOSES AU 10

MONTANT TOTAL COUTS

EXPOSES EN 2019

MONTANT TOTAL COUTS

EXPOSES JUSQU'AU

SOLDE BUDGET DE

L'ACTION APRES COUTS

TAUX DE VARIATION AU

SOLDE DU BUDGET TOTAL

